

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 08 NOVEMBRE 2022 à 18 HEURES 30

Présents : FERNOUX-COUTENET Gérard, BRESSANELLI Philippe, BREVOT-CHOPLIN Maxime, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRAMOTTE Corinne, CRETIAUX Stéphane, FLITI Isabelle, FRANCIOLI Patricia, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, SILVA MATOS DA COSTA Isabel, VIVERGE Pascal

Secrétaire de Séance : FLITI Isabelle

2022-11-76 Validation compte-rendu Séance du 06 septembre 2022

Le compte-rendu de réunion du 06 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-11-77 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC	Compte	Section
Franc-Comtoise de Confort	Mitigeur vestiaires douches	1 872,14 €	615228	F
ND Prestation	Soirée Téléthon	624,00 €	6232	F
Franc-Comtoise de Confort	Disconnecteur chaufferie MDA	731,86 €	615221	F
Demongeot	sinistre candélabre EP Terrains de tennis	2 466,00 €	61558	F
Worldplas Signalisation	Panneaux fontaine et déjections canines	330,71 €	60633	F
Worldplas Signalisation	Panneaux numérotation logts seniors	77,13 €	60633	F
ID COM	Panneau vinyle PL rue Barbière	142,80 €	60633	F
ND Prestation	Lecteur clef USB sono MDA	438,84 €	60632	F
Schiller	Défibrillateurs	2 425,20 €	2188	I
SARP	travaux détartrage ateliers municipaux	1 159,20 €	615221	F
Seigneurerie	Bombes peintures	419,17 €	60632	F

Budget Annexe Quartier des Vignes

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC	Compte	Section
Demongeot	Viabilisation telecom parcelle 13.2	1 107,48 €	605	F

2022-11-78 Avenant n°01-01 marché hangar à sel

Le Conseil Municipal décide de prendre en compte les modifications suivantes concernant le lot N°1 attribué à l'Entreprise FRENOT RAMBOZ :

- Devis de Plus-value en date du 20/09/2022
 - Restructuration et mise en place d'enrobé pour Poids-lourds sur 140m²
 - Mise en place d'un caniveau grille classe D400
 - Mise en place de bordure P1 sur 43,60 ML
- 9 849,07 € HT
- Devis de Moins-value en date du 29/09/2022
 - Installation de chantier
 - Constat d'huissier
 - Réseau EP
 - Réseau EU
 - Regard avec grille fonte
 - Branchement sur regard existant
 - Puits perdu
 - Piquetage sur réseau existant
 - Chambre de tirage électricité
 - Structure + enrobé VL
 - Structure + enrobé PL
 - Structure + aire en enrobé
- 17 025,60 € HT
- Total : - 7 176,53 € HT

2022-11-79 Vente Hangar à sel à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-12-80A du 13 décembre 2021, par laquelle il avait été autorisé à signer le marché public concernant la construction d'un hangar à sel.

Dans le cadre de la prochaine dissolution du SIVOS et de son adhésion aux services communs de la Communauté d'Agglomération, la commune de Rochefort-sur-Nenon décide de vendre le hangar à sel selon le détail ci-dessous :

	Nom de l'entreprise	Montant
Publication marché	DEMATIS	524,00 €
Etudes géotechniques	B3G2	6 000,00 €
Contrôle technique bâtiment	APAVE	540,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre		23 584,00 €
Montant marché		109 299,24 €
TOTAL		139 947,24 €

2022-11-80 Vente bâtiments techniques communaux et terrains à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la prochaine dissolution du SIVOS, le terrain et les bâtiments des services techniques, appartenant à la commune de Rochefort-sur-Nenon ont fait l'objet d'une demande d'estimation au Service des Domaines.

Les références cadastrales sont les suivantes :

Références cadastrales	Adresse	Superficie en m ²	Nature
AK 136	Rue des Métiers	5.559	garage véhicules CAGD + grand terrain
AK 59	11 rue des Métiers	1.911	Ateliers + garage véhicules Commune (1 fourgon + 1 voiture)
AK 58	9 rue des Métiers	4.999	Local tracteur + matériel artificiers (bâtiment MAUHER)

Pour une surface totale de

12.469 m²

Le Conseil Municipal décide de vendre les bâtiments techniques et les terrains pour la somme de 220.000 Euros, Dit qu'une convention sera mise en place avec la Communauté d'Agglomération, afin que celle-ci autorise la commune de Rochefort-sur-Nenon à disposer des locaux sur les parcelles AK 58 et 59 permettant le stockage du matériel de la commune à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2022-11-81 Vente matériel technique à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rochefort-sur-Nenon que, dans le cadre de la vente des ateliers communaux, a souhaité vendre le matériel suivant à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre le matériel de la commune à la Communauté du Grand Dole pour un montant de 141.198,00 Euros.

2022-11-82 Projet plantations église et cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des arbres seront plantés au cimetière et autour de l'Eglise pour former une haie fleurissante. Il présente les propositions reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, l'autorise à poursuivre la réflexion et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2022-11-83 Extinction partielle de l'Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0h00 à cinq heures Dans l'ensemble du village à l'exception de la ZAE.

2022-11-84 Avenant contrat n°2 Crèche des Pirates de Cérélia

Vu l'avenant n°1 au contrat d'achat de places pour un berceau supplémentaire, au 1^{er} janvier 2022, le contrat Enfance Jeunesse disparaissant au profit du bonus territoire,

Vu la demande de la CAF demandant une confirmation de l'intégration de la mise en place du bonus territoire versé à la crèche et déduit des 4 échéances annuelles facturées à la commune avec reversement de la valeur 2022, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de place Petite Enfance Rochefort-sur-Nenon avec la SAS Les Pirates de Cérélia.

2022-11-85 Taxe ordures ménagères logements communaux année 2022

La Commune s'étant acquittée des cotisations relatives à la taxe d'ordures ménagères avec les taxes foncières, le Conseil Municipal décide de répartir la taxe d'ordures ménagères comme suit :

	Taux	TOM	
4 Impasse des Epicéas	10.41%	20.00 €	Restaurant scolaire
5 rue du 11 novembre	10.41%	331.00 €	2 logements
2 rue des fleurs	10.41%	519.00 €	5 logements
9 impasse de la Millière	10.41%	363.00 €	3 logements
2 impasse de la Tour	10.41%	119.00 €	1 logement
4 impasse de la Tour	10.41%	279.00 €	2 logements
8 impasse de la tour	10.41%	484.00 €	3 logements
14 rue de l'Ecluse	10.41 %	650.00 €	7 logements
11 rue des Métiers	10.41%	76.00	1 logement
1 rue de la Bergerie	10.41%	72.00 €	1 logement

Dans le cadre de la convention de gestion, la Maison Pour Tous effectuera la répartition de ces charges auprès des locataires des logements 5 rue du 11 novembre, 2 rue des Fleurs, 9 Impasse de la Millière, logements 2 – 4 - 8 Impasse de La Tour, 14 rue de l'Ecluse, 1 rue de la Bergerie, suivant la superficie de chaque appartement.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à effectuer un titre auprès de Grand Dole Habitat, qui se chargera de répartir la somme de 1.080,00 € auprès des locataires du 1, 3 et 5 rue Thomassin, la commune ayant réglé les sommes demandées par la Direction des Impôts.

2022-11-86 Recensement de la population 2023 : recrutement de 2 agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide de recruter deux agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2023 à compter du 19 janvier 2023 jusqu'au 18 février 2023.

2022-11-87 ONF : Programme d'actions 2023 Forêt Communale Rochefort

Monsieur le Maire présente le programme de travaux 2023 prescrit par l'ONF pour la forêt de Rochefort.
Le Conseil Municipal approuve le programme d'un montant de 4.530,00 Euros.

2022-11-88 ONF : Programme d'actions 2023 Forêt Gros Buisson

Monsieur le Maire présente le programme de travaux 2023 prescrit par l'ONF pour la forêt de Gros Buisson.
Le Conseil Municipal approuve le programme d'un montant de 6.880,00 Euros HT.

Informations diverses

Opération Brioches : Recette de 525 € pour l'APEI.

Prochains événements prévus

11 novembre 2022 à 11h30

Repas Cheveux Blancs : Samedi 26 novembre 2022

Téléthon : 3 et 4 décembre 2022

Colis Noël + Arbre Noël 17 décembre 2022

Vœux de la Municipalité : Vendredi 06 janvier 2023

**La Secrétaire,
Isabelle FLITI**



**Le Maire
Gérard FERNOUX-COUTENET**

